

Arnaques en ligne

Attention aux arnaques en ligne avec la pandémie de Coronavirus !

D'après les informations recueillies c'est un peu plus de 100 000 nouveaux sites internet qui ont été enregistrés sous des noms de domaine comportant des termes comme « *covid* », « *corona* » ou encore « *virus* ». Plusieurs de ses sites seraient malveillants et se serviraient de données informatiques pour faire de l'hameçonnage. Le principe consiste à usurper l'identité d'une entreprise ou d'une administration pour envoyer des courriels ou SMS liés à l'épidémie de Coronavirus et ainsi inciter à cliquer sur un lien ou rappeler un numéro surtaxé afin d'obtenir vos données personnelles (notamment bancaires) ou un transfert d'argent.

L'organisation de régulation des noms de domaine sur internet (ICANN) a appelé à la très grande vigilance contre la prolifération d'arnaques qui exploitent les peurs liées à la pandémie.

Si un consommateur constate un problème avec ce type d'entreprise il peut toujours faire un signalement sur le site <https://signal.conso.gouv.fr/> ou alerter les services de la répression des fraudes de son département (DDPP). Officiellement sur la question du COVID 19 trois possibilités sont offertes aux consommateurs français qui souhaiteraient alerter en cas de problème :

- La première concerne les prix trop élevés, des gels hydroalcooliques avec un plafonnement à 3 euros maximum les 100 ml. Il est également possible de signaler à un prix abusif d'autres produits en relation avec les mesures barrières comme des gants, de simples masques de protection par exemple.
- La deuxième possibilité est liée à la vente de masques FFP2 ou chirurgicaux. Ces derniers ne peuvent plus être vendus aux particuliers qui ne sont pas contaminés par le virus.
- La troisième option concerne la publicité mensongère mentionnant le coronavirus ou encore les arnaques pures et dures telles que de faux désinfecteurs, de faux contrôles...

Pour l'INDECOSA-CGT, avec le temps les arnaques vont se diversifier davantage et se complexifier, il est essentiel pour les pouvoirs publics de ne pas se référer uniquement à ces trois options.

En effet, pour les dépannages à domicile près de 80 % des artisans de proximité sont à l'arrêt. Profitant de cette tension **se multiplie des arnaques avec des non professionnels qui inondent de leurs numéros les sites internet et boîtes aux lettres**. Des sites comme « mesdepanneurs.fr » proposent un carnet d'adresses garantissant que ce sont bien des professionnels reconnus.

Arnaud FAUCON
secrétaire national

www.indecosa.cgt.fr

indecosa@cgt.fr